

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03-982

### RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE 2024

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

**Que** le conseil municipal a adopté le 4 mars 2024, le Règlement portant le 2024-03-982 intitulé « RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE 2024 ».

**Que** l'objet de ce règlement est de fixer la tarification pour le camp de jour de la relâche 2024.

**Qu'une** copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ A WICKHAM CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024.**

Catherine Pepin  
Directrice générale et greffière-trésorière